

L'évolution politico-militaire et l'armée : approche déontologique *

par le Colonel aviateur B.E.M. Victor WILS,

Professeur à l'Ecole de Guerre.

★

Celui qui se propose d'aborder le problème de la déontologie de l'officier s'expose pour le moins à rencontrer quelques difficultés.

Le sujet abordé n'est pas de nature scientifique ; on ne peut, en effet, songer à déduire une échelle de valeurs ni des règles de comportement à partir d'une étude théorique du rôle de l'officier dans un Etat idéal. La matière baigne au contraire dans le social, dans les relations humaines, lesquelles évoluent sous la pression dynamique de l'esprit du temps. Nous devons donc, puisque c'est principalement l'emploi de la puissance militaire qui déterminera le contenu de la fonction de l'officier, nous baser sur des faits réels puisés dans le passé ou sur des données actuelles. L'éthique du métier des armes est en quelque sorte le produit obtenu au terme d'un processus de distillation historique dont les ingrédients ont été surtout fournis, suite à leur expérience en tant qu'Etats, par les puissances ayant fait l'histoire. A l'heure actuelle cette éthique se trouve encore influencée dans une large mesure par la manière dont les grandes puissances du moment conçoivent l'emploi de la puissance militaire.

Ceci nous contraint — la Belgique n'ayant que des activités fort réduites dans le domaine guerrier — à porter nos regards au-delà de nos frontières, là où événements et faits permettent de déceler une évolution. Nous ne nous limiterons donc pas au plan national, puisque la recherche d'informations valables et aussi l'influence que peuvent exercer sur notre façon de voir ces tendances et situations relevées dans d'autres pays nous l'interdisent. Le phénomène généralisé d'une information efficace et universelle, et de la communication, pèse également sur le milieu mili-

* Leçon donnée au cours de la séance d'ouverture de l'année académique 1969-1970 à l'Ecole de Guerre.

taire, où le fait d'être membre de la même alliance crée un climat de collaboration qui ne peut manquer de favoriser et d'accélérer ce processus d'influence réciproque.

Aux influences résultant de la situation de petite puissance — qui confère automatiquement au problème une plus grande dimension — s'ajoute l'attitude psychologique de la communauté à l'égard du problème. Une déontologie valable ne peut être formulée que si les raisons profondes de l'existence des Forces Armées sont clairement perçues et comprises par l'ensemble de la Nation.

Si nous tentions, à l'aide d'un sondage d'opinion ou d'une analyse de la presse tant écrite que parlée, de nous représenter les raisons d'exister que l'opinion publique attribue à l'officier belge, il nous serait probablement fort difficile d'en dégager les obligations morales qui lui incombent. On peut même se demander si un sondage d'opinion sur ce même sujet effectué en ce moment au sein du corps des officiers fournirait une réponse nette et indiscutée.

Notre propos est, dès lors, d'examiner les éléments nouveaux qui sont venus influencer le problème, d'en apprécier l'influence et la portée, et de tenter, au travers de quelques conclusions, de placer, pour nos futurs officiers d'état-major, l'année académique qui s'ouvre aujourd'hui dans une perspective profondément actuelle.



Les devoirs tant internes qu'externes de l'officier découlent directement des raisons d'être des Forces Armées et des rapports de celles-ci avec l'Etat. Il convient, par conséquent, que, dans notre recherche de données nouvelles et de facteurs d'évolution, nous nous penchions non seulement sur les deux éléments — Forces Armées et Etat — mais également sur leurs rapports réciproques.

C'est ce dernier aspect que je voudrais tout d'abord examiner.

Le développement des Etats nationaux modernes, l'apparition d'armées de masse et d'armées populaires, la transformation de la guerre en une lutte où toute une communauté est mobilisée dans tous les secteurs d'activité, ont amené les Etats industrialisés les plus évolués à poser en dogme la subordination absolue des Forces Armées et de l'autorité militaire au pouvoir politique. Ce principe, dont les différents pays intéressés ont cherché à garantir l'application par diverses prescriptions légales, structures organiques ou solutions particulières, trouve sa base, avant tout, dans l'acceptation raisonnée et consciente de cette dépendance. Dans son ouvrage *The man on horseback*, Finer analyse avec clairvoyance tous les facteurs moraux agissant tels des freins et qui font

que le pouvoir le mieux organisé dans un Etat, celui qui dispose du monopole des armements et apparaît comme le symbole du patriotisme, accepte de ne pas sortir du rôle qui lui est attribué, en dépit de situations et de circonstances parfois fort critiques. Finer retient notamment les trois raisons suivantes à cet état de choses :

- en premier lieu, le fait que l'exercice du pouvoir doit reposer en fin de compte sur une véritable base légale, ce qui serait rarement le cas lors d'une intervention militaire ;
- en second lieu, la maturité politique des populations dans les Etats industrialisés modernes, laquelle impose des rapports corrects entre pouvoirs politique et militaire ;
- enfin, la constatation que les Forces Armées sont incapables, en tant qu'institution, de diriger des communautés complexes pendant de longues périodes.

Ce raisonnement vaut pour les pays les plus développés. Les interventions et immixtions de militaires qui se produisent dans des nations qui pour diverses raisons n'auraient pas encore dépassé le stade de la puberté politique, n'entrent donc pas en ligne de compte pour notre étude. Le processus de développement d'une nation sur le plan politique montre qu'il n'est pas toujours possible de tracer une ligne de démarcation nette entre âge adulte et puberté. Au cours de l'évolution menant les Etats de l'un à l'autre, l'application du principe de dépendance du pouvoir militaire peut être mise en cause, même dans les pays les plus évolués, ne fût-ce que de manière sporadique et partielle. Des heurts et des tensions entre les deux pouvoirs seront surtout à craindre lorsque, à un certain moment, les actes ou les initiatives d'un gouvernement légal ne sembleront plus, aux yeux de certains militaires, coïncider avec les intérêts de l'Etat. Un cas extrême d'opposition de l'espèce, émanant d'un individu, nous est fourni par la déclaration du Gen Mac Arthur, à propos de son différend avec le Président Truman au sujet de l'action à mener en Corée, « I find in existence a new and heretofore unknown and dangerous concept that the members of our armed forces owe primary allegiance or loyalty to those who temporarily exercise the authority of the Executive Branch of Government rather than to the country and its constitution which they are sworn to defend ». Cette prise de position présente une similitude frappante avec celle adoptée par Von Seeckt à l'égard du Reich, sous la République de Weimar, lorsqu'il affirme : « Le rôle de la Reichswehr consiste à assurer l'unité du Reich et tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui compromettent cette unité sont des ennemis ».

Les exemples d'actions collectives ne manquent pas. L'histoire de l'armée française, à partir de 1872, nous montre que celle-ci ne s'est pas toujours confinée dans la neutralité politique qui aurait dû être la sienne, notamment lors de l'affaire Dreyfus. Les Grands Etats-Majors allemands et japonais sont, eux aussi, sans aucun doute, sortis de leur rôle purement militaire au cours des années qui ont précédé l'éclatement du premier ou du deuxième conflit mondial.

Ces attitudes ou actions, individuelles ou collectives, émanaient de niveaux élevés de commandement ; nous en trouvons actuellement des traces aux échelons subalternes également. Le contenu idéologique des opérations militaires récentes a créé des situations plus dramatiques mais aussi plus subtiles qui font passer le problème de l'apolitisme du militaire sur le plan individuel. Le choix à opérer par les militaires français entre De Gaulle et Pétain n'était-il pas en fin de compte d'ordre politique ? Et que dire de certaines situations qui se sont présentées en Indochine, en Algérie, voire au cours de la courte campagne de Suez en 1956 ?

On voit, par ces quelques exemples, que le principe de subordination si clairement formulé par Clausewitz n'a pas toujours été appliqué d'une manière parfaite, pas plus que le principe d'apolitisme qui en découle. Sans vouloir incriminer le principe lui-même — un principe ne peut être mis en cause parce qu'il est mal appliqué — force nous est cependant de constater qu'un certain nombre de facteurs, apparus en cours de ces dernières années, ont situé les rapports et le climat des relations entre le pouvoir politique et le pouvoir militaire dans une perspective nouvelle.

*
**

L'apparition des armes nucléaires et des systèmes d'armes qui y font appel a incontestablement contribué aux changements profonds que nous venons d'évoquer.

L'existence de ces armes a influencé de manière notable l'emploi de la force. On imagine en effet difficilement, si l'on s'en tient à la seule logique, qu'un Etat puisse rechercher l'auto-destruction qui résulterait presque à coup sûr d'un conflit nucléaire généralisé. Les affrontements armés avaient déjà, par leur caractère total, annoncé la planétisation, la recherche d'entités plus grandes, la réalisation d'une base de puissance à l'échelle du globe qui seule permet la conquête de l'espace. L'introduction des armes de destruction massive dans la panoplie guerrière, survenant au cours de la lutte pour l'hégémonie, a eu pour résultat de donner une impulsion nouvelle à d'autres moyens : à la pression économique déjà utilisée auparavant, mais revitalisée, se sont ajoutées des techniques

bien plus subtiles visant à exploiter les bouleversements sociaux en y insufflant un contenu idéologique. La distinction, autrefois nette, entre guerre et paix s'est estompée ; l'emploi de la violence s'est situé sur d'autres plans, ne s'est plus manifesté aussi clairement, s'est dilué dans un ensemble coordonné d'actions s'étendant à d'autres domaines. Désormais, divers arguments d'ordre politique conduiront à un « dosage » dans l'emploi de l'instrument militaire pur. Et ceci nous amène à une première constatation, à savoir que l'action militaire peut être enserrée, de plus en plus, dans un climat politique et, qu'en conséquence, des buts purement politiques pourront restreindre le choix d'objectifs purement militaires. Au cours de la Guerre de Corée, les avions chinois pouvaient être abattus en-deçà du Yalu mais non au-delà. On photographie tous les jours des chasseurs à réaction nord-vietnamiens MIG parfaitement alignés sur leurs aérodromes, mais ces appareils restent tabous tant qu'ils n'ont pas pris l'air. La présence d'avions russes sur des aérodromes égyptiens pose, le cas échéant, à Israël un problème politico-militaire. Il ne s'agit ici que de quelques exemples puisés dans l'histoire récente et dans l'actualité.

Autre conséquence de l'introduction des armes nucléaires : du fait de la complexité et du poids des aspects économique-financiers liés à leur existence, les Forces Armées modernes débouchent à tout moment, tant au cours de leur préparation que lors de leur édification, en plein cœur du domaine politique. Jamais dans le passé, un programme d'armement n'a constitué un problème politique aussi important que celui qu'il pose à l'heure présente. Il existe même selon Léo Hamon une « Stratégie de l'armement » qui, du fait de l'étalement obligatoire sur plusieurs années de l'acquisition de certains systèmes d'armes, peut influencer pour une longue période la politique de puissance tant extérieure qu'intérieure d'un pays. Souvenons-nous aussi des polémiques, non encore éteintes, nées du choix des systèmes ICBM, ABM ou MIRV et qui soulignent l'importance primordiale de la décision politique à prendre. Ajoutons à cela les programmes de conquête de l'espace, avec leurs applications militaires, et nous aboutirons, en matière de recherche scientifique et de réalisation des programmes, à des dépenses publiques d'un montant et d'une nature tels qu'elles détermineront pour une large part le développement économique de la communauté.

Une troisième caractéristique de l'ère nucléaire découle de la nécessité de disposer de « ready forces » qui, par leur potentiel de dissuasion, permettent de bloquer une situation internationale. L'existence même de ces forces implique que l'autorité militaire sorte de plus en plus de son isolement pour être associée d'une façon permanente à certaines décisions politiques. Ces forces importantes de dissuasion, que l'opinion publique considère parfois comme jouant un rôle purement passif, por-

tent cependant l'action militaire sur le plan politique en vertu même de leur existence dramatique ; elles obligent d'une part le militaire à appréhender les termes politiques et contraignent d'autre part l'homme d'état à s'intéresser aux rouages les plus petits de cette « machine de Damoclès ».

De plus, et ceci constitue un effet secondaire, ici comme ailleurs les militaires et à leur suite les détenteurs du pouvoir politique, auront tendance, étant donné la puissance meurtrière de ces moyens de dissuasion, à se réserver une marge de sécurité qui se traduira par ce que l'on appelle avec une certaine ironie une « overkill-capability ». Et cette possibilité d'exterminer huit fois les mêmes deux cent millions d'êtres humains ne manquera pas de peser lourdement sur le budget national, avec toutes les conséquences politiques que cela entraîne.

Notre quatrième constatation, enfin, concerne l'atmosphère d'insécurité dans laquelle le monde se trouve plongé par le fait nucléaire. La constitution de blocs, les engagements idéologiques, l'intensité des oppositions sapent la structure, déjà tellement fragile, des traités et des accords internationaux. Les traités ne sont considérés comme valables que dans la mesure où ils concrétisent des situations et des rapports réels et où ils correspondent encore à la conjoncture du moment. Ce climat d'incertitude n'offre-t-il pas, d'ailleurs, un reflet fidèle d'une époque où guerre et paix tendent à se confondre ? Liés par le même sort, percevant clairement leurs intérêts communs, civils et militaires doivent s'organiser en vue de la lutte avec la certitude qu'en cas d'opérations les risques courus par les uns et par les autres seraient identiques : il n'existe pas de différence entre un soldat calciné et un civil carbonisé.

En conclusion, l'existence d'armes de destruction massive, l'enchevêtrement de notions jusqu'alors bien distinctes, et la position nouvelle, moins isolée, plus centrale, dévolue aux choses militaires, avec toutes ses conséquences sur les plans économique et psychologique, ont modifié particulièrement le climat des rapports régnant dans une grande Nation entre le pouvoir politique et les Forces Armées. Le principe de dépendance a perdu cette rigueur qui faisait des Forces seulement un instrument de la politique, et il s'appliquera désormais dans un esprit de « participation » pour employer un terme à la mode.

*
**

L'apparition des projectiles nucléaires constitue ainsi le premier facteur qui a transformé les relations Nation-Forces Armées. Le climat idéologique dans lequel s'expriment les rapports de puissance en est un second qu'il est important de considérer.

Immédiatement après la deuxième guerre mondiale, pendant une courte période, les potentialités réelles de la menace idéologique ainsi que des manifestations subversives ou révolutionnaires qui y sont associées n'ont pas toujours été appréciées objectivement. Lorsque la situation trouble de l'après-guerre se fut quelque peu éclaircie, on en est arrivé progressivement à une meilleure notion de la portée relative de ces formes d'action.

L'arrière-plan sur lequel se dessinent les tendances actuelles du monde moderne présente un caractère double duquel il résulte que toute évolution ou action est immédiatement perçue de deux manières différentes selon la structure dans laquelle on se place. La structure de gauche aboutit à la communauté matérialiste où la personnalité de l'individu est subordonnée au bon fonctionnement de la machine étatique. La structure de droite, par contre, propose une communauté où l'on tente, dans une atmosphère de liberté, de concilier les aspirations légitimes de l'individu avec les besoins de la collectivité. Le choix entre ces deux conceptions détermine le climat dans lequel seront vécues les différentes phases de la lutte pour la puissance.

La population civile ressentira nécessairement les événements d'une manière différente des militaires, surtout lorsque ceux-ci sont directement engagés dans des opérations. La perception de ces événements sera influencée en outre par la nature spécifique des Forces Armées.

Celles-ci trouvent en effet leur origine dans l'Etat et ont pour mission ultime d'assurer la sécurité de celui-ci ; elles s'identifieront donc aisément à lui et se forgeront une conception particulière du patrimoine tant matériel que spirituel à défendre, peut être fort différente de celle des autres citoyens. Dans un article intitulé *L'Armée dans la Nation*, H. Mégret souligne le danger en ces termes : « L'Armée assume la défense des frontières et, sans doute, des valeurs qui y sont incluses ; sa mission est de sauvegarde et de tradition, mais encore faut-il qu'elle établisse un départ exact entre l'ordre des choses, dont elle est comptable, et l'ordre de l'esprit, dont elle ne doit pas céder à la tentation, et à l'illusion d'assumer la charge, lors même qu'elle pourrait penser que la défense de la cité est à ce prix ».

Face aux techniques révolutionnaires qui visent au contrôle de la population, qui utilisent à cette fin toutes les procédures disponibles et qui appuient leur action par un emploi judicieux des moyens de communication de masse, les militaires occidentaux ne pourront remplir leur tâche qu'à la condition de bénéficier de l'appui moral de la communauté à laquelle ils appartiennent. Et la base morale qui permet de mener la lutte dans une atmosphère qui la justifie ne peut venir que d'un attachement commun à certaines valeurs. Toute cassure entre Forces Armées

et Nation ou toute lacune en ce domaine pourraient provoquer l'écllosion d'une attitude idéologique particulière au sein des Forces Armées.

Cette attitude aurait nécessairement un caractère extrémiste et conduirait rapidement, en vertu de l'application du principe d'efficacité, au recours, sans restrictions morales, à certains moyens et procédés utilisés par l'adversaire. La seule façon d'éviter une pareille situation consiste, de la part de la Nation, à alimenter l'arsenal psychologique de ses Forces Armées en valeurs et en normes considérées par toute la communauté comme le symbole même de ses raisons d'existence.

Par extension, à la lumière surtout d'événements récents survenus un peu partout dans le monde, on peut ajouter que ces considérations trouvent également une application dans un autre domaine, moins violent mais plus délicat peut être que celui des actions révolutionnaires subversives : le maintien de l'ordre.

Un esprit conservateur s'irrite de toute perturbation de l'ordre public. Etant conservatrices à cet égard, les Forces Armées jugeront dans cette optique les mesures prises par l'autorité pour prévenir ou réprimer les désordres sociaux, surtout lorsque la distinction n'aura pas été clairement faite entre le caractère idéologique général des troubles et les causes réelles de mécontentement d'ordre local.

Une analyse plus poussée du phénomène fait apparaître la nécessité plus impérieuse que jamais dans le climat actuel de notre communauté mondiale, de définir, pour une Nation, une base morale, intégrée harmonieusement dans la vie quotidienne, capable d'étayer toute action tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Faute de quoi, l'on en arrivera inévitablement à des dissonances regrettables. Citons à ce propos René Cassin : « Si aucun corps intermédiaire n'a le droit de substituer sa politique à celle de l'Etat, celui-ci devrait faire en sorte de ne point mettre un corps de la nation dans la situation déchirante d'avoir à choisir entre l'abandon et l'insubordination ». Rappelons également l'incident plaisant qui permit de voir, il y a quelques mois, une unité de la marine néerlandaise stationnée à Den Helder expulser *manu militari* de la gare d'Amsterdam les hippies qui y avaient pris leurs quartiers. L'intervention fut accueillie avec sympathie par l'opinion publique. Mais en y regardant de plus près, on constate cependant que le sourire était quelque peu amer car le « nettoyage » effectué par les marins dénote qu'il existe une faille quelque part dans le système.

Nous avons analysé jusqu'à présent, d'une manière trop schématique sans doute, les modifications survenues dans le climat des relations pouvoir politique-Forces Armées à la suite de l'introduction des armes nucléaires et du contenu idéologique des conflits. Et nous avons constaté que toutes les conséquences résultant de ces deux phénomènes poussent à la suppression des cloisons rigides entre les deux pouvoirs, civil et militaire, et à un rapprochement mutuel dans une perspective de collaboration permanente. Nous pourrions en déduire déjà certaines indications sur l'évolution qui en résultera pour la déontologie de l'officier. Cependant, avant d'en arriver aux conclusions, nous devons encore examiner, sous peine d'être incomplet, si les deux composantes de la relation — l'Etat et les Forces Armées — prises isolément n'ont pas, l'une et l'autre, dessiné une évolution susceptible d'influer d'une manière différente sur les devoirs de l'officier.

La transformation la plus importante subie par l'Etat nous paraît se situer au niveau de la souveraineté nationale dont le champ dans bien des cas s'est rétréci de plus en plus au cours des dernières décennies. Si quelques très grandes puissances peuvent encore se targuer d'une souveraineté absolue, les autres pays ont dû se résigner à des solutions politiques de compromis qui, cependant, ne sont pas de nature à affecter notablement la position qu'occupent les Forces Armées au sein de l'Etat.

Le recours à l'alliance pour assurer la sécurité nationale engendre toutefois des situations neuves qui confèrent à la vie militaire une dimension qu'elle n'avait pas auparavant.

Les alliances de forme nouvelle que nous connaissons actuellement, c'est-à-dire organisées dès le temps de paix avec armées intégrées, portent, en raison de leur existence et de leurs activités, les problèmes politico-militaires sur le forum, de sorte que, les moyens modernes d'information aidant, peu d'aspects n'en seront pas débattus sur la place publique. Par ailleurs, si l'on admet que les rapports entre Forces Armées et pouvoir politique sont déjà de nature complexe au plan national et que seul un pouvoir politique clairement défini est capable d'utiliser l'instrument militaire dans des conditions optimales, l'on voit immédiatement que l'alliance, par sa nature même, ne répond pas toujours au schéma idéal de rendement.

- Qui oserait prétendre que le pouvoir politique y est clairement défini ?
- Toute alliance reste caractérisée par un certain nombre de faiblesses congénitales maintes fois soulignées tout au long de l'histoire.

- La construction d'une défense rationnelle répondant aux besoins actuels postule que les militaires sortent de leurs frontières étroites.
- Des intérêts nationaux de nature politique, économique et même militaire peuvent s'opposer à des solutions militaires qui paraissent logiques au niveau de l'alliance.

De ce fait, le militaire se trouve confronté dans sa tâche à des problèmes qui, par essence, sont de nature politique et qui résultent de cette situation nouvelle d'Etat-membre d'une alliance. Il lui est presque impossible de ne pas examiner les aspects ou les conséquences politiques d'un projet militaire opérationnel ou logistique. Il devra également pour la même raison examiner certains projets politiques avec le souci d'en dégager toutes les conséquences sur le plan militaire. L'image stéréotypée du militaire qui exécute sans poser de questions appartient donc définitivement au passé. Mais cela implique également un élargissement des sphères d'intérêt du militaire pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche, en pleine conscience et connaissance de cause, et avec un maximum d'efficacité. Ceci suppose encore une compréhension exacte des difficultés politiques auxquelles se heurtent les autorités de l'Etat lorsqu'elles traitent les questions militaires.

On pourrait nous objecter avec beaucoup de pertinence que jusqu'ici la conduite de la défense au plus haut niveau a été généralement abordée dans cet esprit par l'autorité militaire supérieure.

Aussi l'innovation réside-t-elle plutôt dans l'intensité et la continuité du phénomène. Elle est aussi dans le fait qu'une grande partie si pas tout le corps des officiers, et non plus quelques membres d'un Grand Etat-Major seulement, devrait être rendue attentive à des questions de l'espèce.

Il nous reste à examiner notre dernier facteur : les Forces Armées elles-mêmes et leur évolution interne.

*
**

L'officier en tant qu'individu se trouve confronté en premier lieu aux différents phénomènes cités, qui ne peuvent le laisser indifférent. En tant qu'individu, prémuni par la formation de base qu'il a reçue et la culture qu'il a acquise, il n'échappera pas au flot d'informations de toute nature qui lui sont dispensées sous les formes les plus variées. Il sera aussi presque tenu de prendre position personnellement dans des domaines qui le touchent directement ou indirectement. Son existence d'officier en acquerra plus de profondeur, d'autant plus que ses options person-

nelles seront moins que jadis inspirées, influencées ou modelées par le corps social auquel il appartient. Le déplacement ou l'élargissement de la base sociale où se recrute le corps d'officiers représente ici un facteur de renouvellement. L'officier tant issu maintenant de toutes les couches et de toutes les classes de la population, le choix de la carrière des armes sera inspiré désormais par une motivation strictement personnelle et non plus par d'éventuelles considérations de classe ; l'attitude déontologique de l'officier sera, de ce fait également, individualisée à l'extrême.

Les Forces Armées, en tant qu'institution, sont aux prises avec toute la dynamique du XX^e siècle.

Dans notre monde moderne où tout va vite, où les traditions vieillissent à un rythme accéléré, où recherche, ingéniosité et applications technologiques sont les seules sources d'efficience, aucune institution ne peut plus se payer le luxe de vivre à un rythme tel qu'il eut été peut-être encore acceptable quelques années auparavant. La mutation incessante des institutions est donc indispensable ; déjà difficile par elle-même, cette mutation se trouve encore compliquée dans le cas des Forces Armées, par une série de situations spécifiques tenant souvent du paradoxe.

L'emploi possible d'armes nucléaires notamment pose une série de dilemmes.

On n'a pas encore jusqu'ici trouvé de solution unique de compromis valable pour la conduite des deux types d'opérations, nucléaires et/ou classiques. Ceci est dû au fait que le plus souvent un difficile compromis doit être trouvé tant en matière de doctrine que de tactique, d'organisation, de choix des matériels, d'appui logistique, c'est-à-dire dans tous les secteurs d'activité des Forces Armées.

Que de migraines en perspective pour les officiers d'état-major avant qu'ils ne parviennent à donner à ce problème une solution opérationnelle acceptable dans le cadre des crédits nécessairement limités qui leur sont impartis !

Autre facteur paradoxal : le concept de dissuasion.

Il requiert des Forces Armées qu'elles développent un instrument répondant à toutes les exigences opérationnelles mais qui, en principe, ne devrait jamais être utilisé. Une telle mission, si elle se prolonge pendant une longue période, ne peut manquer de placer le corps des officiers devant des difficultés réelles, ne fût-ce que sur le plan de la motivation et du moral. Le problème pourrait se compliquer encore aux échelons les plus élevés du commandement au cas où il faudrait, dans un processus général de désarmement, maintenir les Forces dans un état leur permettant de faire face à tout moment à une situation de crise.

La technicité toujours accrue des Forces Armées modifie également dans une mesure considérable leur structure interne.

Le type du chef, conducteur d'hommes, actif, dynamique voit son domaine contesté par le technicien, par le spécialiste et, par dessus le marché, par le nouveau type de dirigeant de notre époque : le manager. Et, tout comme l'industrie, l'armée devra faire désormais la distinction entre deux catégories différentes de responsables :

- d'une part, les cadres d'exécution comprenant des hommes de métier, bien au courant de leur tâche, mais qui n'ont nul besoin d'être compétents dans tous les domaines ;
- d'autre part, les cadres de direction où sont appelés les éléments capables de sortir de leur spécialité, de commander à des ensembles de plus en plus complexes, de traiter des problèmes généraux et de s'adapter aux circonstances les plus diverses.

La nécessité de désigner l'officier pour des prestations opérationnelles pendant les années où sa condition physique est la meilleure pose parfois, au sein des Forces Armées modernes, des exigences difficilement conciliables avec un déroulement rationnel de la carrière tenant compte à la fois des besoins en matière de spécialisation et de formation générale des cadres.

Les relations entre le chef et ses subordonnés seront, elles aussi, affectées par l'évolution sociale ainsi que par le recours toujours plus important à la technique ; elles poseront des exigences nouvelles à un nouveau type d'officier.

Maintenant que le niveau moyen d'instruction de la population ne cesse de progresser, que l'individu mieux informé, acquiert plus de personnalité ou tout au moins une vision propre, ou supposée telle des choses, les relations d'autorité doivent trouver une base nouvelle s'écartant de la conception surannée où les rapports entre chef et subordonnés étaient placés sous le signe de la domination de ceux-ci par celui-là.

La technicité implique une orientation identique ; J.P. Charnay nous le montre en ces termes :

« Toute technique est à la fois aristocratique et égalitaire.

- Aristocratique car la supériorité est du côté de celui qui sait.
- Egalitaire car découvrant leur commune nature devant la machine et par là même la réflexion critique, les chefs et les hommes retrouvent une certaine complémentarité, mais aussi une certaine réserve — une certaine indépendance mentale du côté des hommes « soumis

moins à la volonté des officiers, que, par leur intermédiaire, aux exigences de l'arme dont ils sont les communs servants ».

Une personnalisation plus accusée des relations d'autorité, faisant appel à une motivation plus profonde que celle exigée par un système, purement négatif, d'interdiction et de mesures disciplinaires, ne découle pas seulement de la technicité et du niveau accru d'instruction des subordonnés. Le caractère des opérations exige lui aussi l'accentuation de la personnalisation. La nécessaire décentralisation exigée par le combat moderne conduit à reconnaître aux subordonnés un droit de plus en plus large d'initiative, qui va de pair avec la prise de responsabilités personnelles. Ce fait ne peut manquer de créer un climat nouveau au sein des unités. On imagine sans peine que les rapports entre un capitaine, commandant de flight, et un sergent aviateur de son unité qui peut être chargé de pénétrer seul, en tous temps, à basse altitude, dans un territoire hostile, pour lancer une arme nucléaire sur un objectif, se situeront sur un tout autre plan et dans un tout autre esprit que les relations traditionnelles entre un capitaine et un sergent. La même évolution apparaît, toutes proportions gardées, dans les différentes armes où l'on permet à l'individu de faire preuve d'initiative personnelle. Une illustration extrême nous est fournie par le fantassin israélien qui, au cours de la dernière campagne, avait pour devise « En cas de doute, attaque ! ».



Il est temps de conclure. Nous le ferons en nous limitant, pour des raisons pratiques, au plan national. Il convient, en effet, de replacer les tendances et les évolutions que nous avons évoquées dans le cadre spécifique de chaque Etat, puisque les Forces Armées en ressentent différemment l'impact suivant :

- la position qu'elles occupent au sein de la communauté nationale,
- la mentalité de la population,
- leurs traditions et leur passé,
- le contexte international dans lequel elles opèrent,
- le degré de technicité qu'elles ont atteint.

Mais il est clair, même pour un observateur superficiel, que ces différents facteurs ne modifient pas, pour l'essentiel, la déontologie en ce qui concerne les obligations de l'officier vis-à-vis du pouvoir légal : le serment de fidélité au Roi, d'obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge conserve sa valeur absolue. Nous constatons cependant

que le respect de ce serment suppose plus que jamais, de la part de l'officier, une prise de position consciente et un engagement personnel. Par ailleurs, la situation de la Belgique est particulière : les Forces Armées n'y jouent pas sur le plan économique un rôle déterminant comme dans les Etats plus puissants ; il n'y est pas question d'interaction politico-militaire au sommet à propos de l'emploi des armes nucléaires ; le pays est moins exposé à l'impact émotionnel des tendances idéologiques ; son importance et son audience limitées sur la scène internationale incitent à la modestie. Nous n'échappons pas toutefois à la tendance générale qui va dans le sens d'une participation plus active de l'institution militaire à la vie de la Nation, car nous subissons ici la pression de facteurs universels, qui trouvent un catalyseur en l'Alliance à laquelle nous appartenons. La forme que revêt l'emploi de la force sur le plan mondial, oblige les Forces Armées, expression de l'effort de sécurité consenti par l'Etat, à s'intégrer dans la communauté nationale et à se soumettre à une discipline politique plus stricte qu'auparavant. Tout ceci requiert de l'officier qu'il fasse l'effort intellectuel voulu pour pouvoir remplir son rôle de spécialiste militaire, de conseiller de l'autorité politique et d'exécutant des tâches que celle-ci lui confère, dans un esprit de civisme réfléchi.

Il est cependant évident que cette attitude personnelle doit correspondre sur le plan moral aux sentiments de l'ensemble de la communauté nationale, sous peine pour l'officier de ne pouvoir réagir correctement devant les problèmes qui lui seraient posés dans les circonstances les plus difficiles et les plus délicates.

Sur le plan interne des Forces, les conclusions vont également dans le sens d'un élargissement des devoirs de l'officier. Celui-ci est tenu, en tant que détenteur de l'autorité vis-à-vis de ses subordonnés, de suivre avec un esprit ouvert et de manière positive l'évolution sociale et technologique de son temps. Les nouvelles exigences posées à l'autorité réclament de celle-ci de la personnalité et du « leadership » au sens réel du mot. L'officier moderne, quelle que soit sa place dans la hiérarchie, devra non seulement posséder une haute qualification professionnelle, mais être capable en outre de trouver le ton exact dans les relations humaines, ce qui implique le respect de la personnalité de chaque individu du groupe, et de promouvoir la motivation de l'équipe en vue d'en assurer le meilleur rendement.

Messieurs les officiers stagiaires. A ce point de l'exposé, il est tentant d'examiner, dans un esprit de critique négative, les conditions qu'il incombe aux autorités politiques et militaires de créer afin de pouvoir atteindre ce résultat. Et le fait est que les plus hautes autorités doivent

se montrer soucieuses, chacune en son domaine, de rechercher les solutions les plus favorables compatibles avec l'intérêt national bien compris.

- Solutions favorables qui doivent cependant être trouvées dans une perspective à long terme et qui doivent, plus encore, éviter d'être inspirées par des considérations à courte vue ou par des motifs encore moins recommandables.
- Intérêt national qui, dans une perspective plus profonde, impose inévitablement des compromis aux deux parties.

La matière mérite qu'un vaste programme d'action soit établi, capable de fournir la base et de créer le climat permettant d'en arriver à cette collaboration harmonieuse et logique.

Dans l'immédiat, c'est à chaque officier pris individuellement, qu'incombe toutefois la première obligation : celle d'acquérir, dans un esprit d'auto-contestation, une vue plus profonde de l'exercice de sa profession. Vous avez en tout cas l'occasion de placer vos études dans cette perspective au cours de la présente année académique.

